



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI  
LA DIRECTION**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE,  
L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE  
POMPAGE D'EAU PAR UN GROUPE HYDROPHORE DE SURPRESSION  
POUR ALIMENTER EN EAU LE SIEGE DE LA BANQUE DE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI.**

**1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le quotidien « LE RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de pompage d'eau par un groupe hydrophore de surpression pour alimenter en eau le Siège de la Banque de la République du Burundi « BRB ».

**2. Allotissement du marché**

Le marché est constitué d'un lot unique et est indivisible.

**3. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

**4. Conditions de participation**

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer au présent appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

N.B : Le groupement des soumissionnaires pour ce présent marché n'est pas autorisé.

*P*

## **5. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est entièrement libellé en Franc Burundi. Les montants devront être exprimés Toutes Taxes comprises (TTC).

## **6. Qualifications des personnes admises à soumissionner**

Les soumissionnaires doivent fournir des documents prouvant qu'ils disposent des capacités et ressources nécessaires pour mener à bien le marché. A cette fin, toutes les offres seront accompagnées des références similaires aux travaux de fourniture et installations électrotechniques et/ou hydrauliques, avec preuves à l'appui.

## **7. Garantie de soumission**

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée au Burundi, d'un montant égal à cinq million de Franc Burundi (BIF 5 000 000).

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désistera.

## **8. Garantie de bon fonctionnement des équipements**

Le soumissionnaire qui aura gagné le marché devra garantir le bon fonctionnement des équipements pendant une période minimum de douze (12) mois calendaires, comptés à partir de la réception provisoire. A cet égard, la Banque va retenir un montant correspondant au 5 % du montant total du marché.

Ce montant sera payé après le réception définitive du marché sur présentation du procès-verbal de ladite réception. La réception définitive interviendra après une période de douze (12) mois calendaires à partir de la date de la réception provisoire. Durant cette période, l'attributaire du marché est tenu à remédier à tous défauts de fonctionnement du système.





## **9. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Avis d'Appel d'Offres ;
- b) Données et spécifications techniques du système de pompage d'eau par un groupe hydrophore de surpression ;
- c) Critères d'évaluation et de qualification ;
- d) Bordereau des prix.

## **10. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offre(DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout candidat soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, **bureau n°2.27 BIS**, Tél (+257) 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs Burundi (**BIF 100.000**) à déposer au compte numéro **CC11634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF »**, ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi en son nom.

## **11. Présentation et contenu des offres**

### **A. Offre technique**

L'offre technique comprend les éléments administratifs et techniques suivants :

- a) La lettre de soumission, sans mention du prix, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Les Statuts de la société notariés ou reconnus par API ou ADB ;
- c) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (dénomination de l'entreprise, siège de l'entreprise, numéro de téléphone, email, etc.) ;
- d) Une attestation de non redevabilité aux impôts encore valide ;
- e) Un Numéro d'Identification Fiscale ;
- f) Une attestation de non redevabilité délivrée par l'institut national de sécurité sociale (INSS) ;
- g) Trois références au minimum des marchés similaires déjà exécutées sur les 5 dernières années dans le domaine de fourniture, installation et mise en marche des équipements électrotechniques et/ou hydrauliques, avec preuves à l'appui matérialisées par les procès-verbaux de la réception définitive ;
- h) Prospectus des équipements à fournir avec les spécifications techniques détaillées ;
- i) L'engagement à fournir du matériel original ;





- j) L'indication sur la durée de garantie des fournitures ;
- k) Le délai d'exécution ne dépassant pas 120 jours;
- l) L'attestation d'origine des équipements ;
- m) Un bordereau des quantités ainsi que le descriptif technique des fournitures ;
- n) Une garantie bancaire de soumission délivrée par une Banque ;
- o) Une attestation de visite des lieux délivrée par la Banque de la République du Burundi ;
- p) Une preuve d'achat du DAO.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

### **B. Offre financière**

Les offres financières devront contenir les documents suivants :

- a) La lettre de soumission financière ;
- b) L'attestation de capacité financière de cent millions de Franc Burundi (100 000 000 BIF) délivrée par la banque agréée ;
- c) Les bordereaux des prix Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes, non actualisables et non révisables pendant toute la durée du marché.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés aux points A) et B) ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.**

### **12. Présentation des offres**

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés au point 9 seront déposées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ».

Les deux (2) enveloppes sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de pompage d'eau par un groupe hydrophore de surpression pour alimenter en eau le Siège de la Banque de la République du Burundi « BRB ».**

Les enveloppes contenant les offres sont envoyées à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**

**1, Avenue du Gouvernement**

**B.P. 705 Bujumbura**

**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**

**E-mail : [brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi)**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

### **13. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de dépôt des offres.

### **14. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le **27./12./2024** à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (10h30') dans la salle des réunions du 4ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

### **15. Délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à **cent vingt (120) jours calendaires** comptés à partir de la signature du contrat.

Le lieu de livraison des fournitures concernées est le Siège de la Banque de la République du Burundi.

### **16. Modalités de paiement**

Les modalités de paiement tiennent compte des étapes à franchir depuis la signature du présent contrat jusqu'à l'exécution parfaite du marché.

Les conditions et modalités de paiement sont fixées comme suit :



- a) Une avance de trente pour cent (30%) du montant total du marché pourra être versée après la signature du contrat, sur demande expresse de l'attributaire du marché. Cette avance devra être garantie à cent pour cent (100%) par une caution bancaire émanant d'un établissement bancaire agréé ;
- b) Soixante-cinq pour cent (65 %) du montant total du marché seront payés après la réception provisoire, qui interviendra après livraison complète et conforme des équipements du système de pompage d'eau par un groupe hydrophore de surpression, leur installation et leur mise en service.

Le paiement interviendra sur présentation de la facture y relative et d'une copie du procès-verbal de réception provisoire signé par toutes les parties. A cet effet, la garantie de l'avance de démarrage sera restituée.

- c) Cinq pour cent (5%) du montant total du marché seront payés après la réception définitive du marché sur présentation de la facture y relative et d'une copie du procès-verbal de réception définitive signé par toutes les parties.

Pour tout paiement, l'Attributaire du marché adressera à la Banque une facture accompagnée des pièces justifiant l'étape pour laquelle le paiement est demandé. Tous les paiements se feront par virement bancaire suivant les coordonnées de l'attributaire du marché.

### **17. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera en trois étapes et selon des critères ci-après :

- a) Examen de conformité aux critères administratifs éliminatoires et aux conditions du DAO;
- b) Evaluation de l'offre technique (pondération 70%) ;
- c) Evaluation de l'offre financière (pondération 30%).

L'évaluation globale des offres se fera du point de vue technique et financière en opérant une moyenne pondérale des résultats obtenus à l'issue des évaluations des offres technique et financière pour tout soumissionnaire ayant franchi l'étape d'évaluation de l'offre technique.

Pour être qualifiée, l'offre du soumissionnaire doit se conformer à cent pour cent (100%) aux critères administratifs du Dossier d'Appel d'Offres.

**N.B** : Une note de **quatre-vingt pour cent (80%)** à l'évaluation technique est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.





## **18. Origine des équipements.**

Les soumissionnaires doivent indiquer l'origine des équipements proposés, les normes internationales appliquées.

## **19. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni l'offre la plus avantageuse.

## **20. Notification du marché**

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable et tout soumissionnaire sera informé, par écrit, de la suite réservée à son offre.

## **21. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 12.

## **22. Eclaircissements apportés au DAO**

Les demandes d'éclaircissements éventuellement formulées par les soumissionnaires par rapport au DAO seront adressées par écrit à la Banque au moins 5 jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. La Banque dispose au plus 5 jours calendaires pour réagir par écrit à tous les soumissionnaires.

## **23. Modification du DAO**

La BRB peut, avant 10 jours calendaires de la date limite de dépôt des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier le DAO en publiant un additif. L'additif sera notifié par écrit ou par télécopie à tous les soumissionnaires qui auront acheté le DAO, et cet additif s'imposera à eux ainsi qu'à tout soumissionnaire éventuel.

Pour donner aux soumissionnaires un délai nécessaire à la prise en considération de l'additif, la BRB peut reporter la date de remise des offres.

## **24. Le droit de la BRB d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres**

Si aucune des offres reçues n'est conforme au DAO, la BRB déclare l'appel d'offres infructueux.



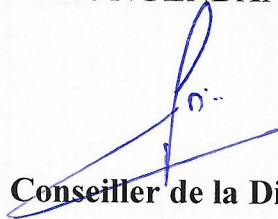
## **25. Droit applicable**

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier, le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 28. Novembre 2024

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**Prime NGENDANGANYA**



**Conseiller de la Direction**



**Marie Goreth NDAYISHIMIYE**

**2<sup>ème</sup> Vice-Gouverneur.**